ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE ABC CONTROLES
TECHNIQUES AUTOS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 17 septembre
A 16 H 30

Les associés de la société dénommée :

ABC CONTROLES TECHNIQUES AUTOS Société par actions Simplifiée, SAS, au capital social de 7 622,45 € euros, dont le siège social est sis RUE DES ECOLES, 06800 CAGNES SUR MER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANTIBES sous le numéro 411 647 720, représentée par son président, Monsieur Jean-Claude AGUILA

se sont réunis en Assemblée Générale , au siège de la société, sur la convocation de la personne habilitée aux statuts, son Président Monsieur Jean-Claude AGUILA,

Il résulte du Registre des présences, que sont présents les associés suivants représentant l'intégralité du capital, savoir :

- Monsieur Jean-Claude AGUILA
- Madame Estelle AGUILA, représentée par Monsieur Jean-Claude AGUILA
- Madame Marine AGUILA, représentée par Monsieur Jean-Claude AGUILA

Associés cédant l'intégralité des 500 actions qu'ils détiennent sur les 500 actions composant le capital de la société.

Est également présente en qualité d'associé acquérant l'intégralité des 500 actions composant l'intégralité du capital social, la société suivante :

La société CPCT HOLDING,
Société par actions Simplifiée (SAS) au capital de 1.000 Euros,
dont le siège social est à 06800 Cagnes sur mer,
RCS (Antibes) 989 049 184, représentée par son représentant légal en exercice, savoir la SARL PLG conseil, SARL, dont le siège social est à 1519 AV Pierre et Marie Curie 06700 Saint-Laurent-du-Var,
RCS (Antibes) 915 113 153, elle même représentée par son représentant en exercice, Monsieur Pierre Le Guern, domicilié au siège social à cet effet,
L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

AJC AE AM PR

Est enfin présent Monsieur Philippe RENARD, qui est désigné président en remplacement de Monsieur Jean-Claude AGUILA.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude AGUILA, représentant légal SAS ABC CONTROLES, désigné à l'unanimité des associés président de la présente assemblée générale, et également président démissionnaire.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1) agrément de la cession et des associés
2) composition du capital après cessioN
3) Démission du Président et nomination d'un nouveau Président
4) modification des statuts
5) pouvoirs à donner

le Président met successivement aux vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés agréent la cession, moyennant le prix de 417.000 Euros des 500 actions, appartenant aux consorts AGUILA, et représentant l'intégralité du capital de la société à la société.

La société CPCT HOLDING est donc agréée en conséquence en qualité d'associée détenant les 500 actions composant le capital social en son intégralité.

En conséquence de quoi, tous pouvoirs sont donnés au Président, à l'effet de participer à tous actes de cession, convenir et stipuler toutes charges, conditions et obligations , se faire remettre toutes pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire, et ce relativement à la cession susdite.

L'ensemble des décisions composant la résolution, et celle-ci en conséquence sont adoptés à l'unanimité par les associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés constatent la démission de Monsieur Jean-Claude AGUILA avec date d'effet au 25 septembre 2025 .

Les associés décident de nommer Monsieur Philippe RENARD, en qualité de Président avec date d'effet au 25 septembre 2025 en remplacement de Monsieur Jean-Claude AGUILA, pour une durée indéterminée;

Ce que Monsieur Philippe RENARD indique accepter.

L'ensemble des décisions composant la résolution, et celle-ci en conséquence sont adoptés à l'unanimité par les associés.

ASC AE AM

PR

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident également de mettre à jour, à compter de la cession des actions à intervenir des consorts AGUILA, toutes les dispositions statutaires correspondant à ce qui précède et de voir mentionné dans les statuts :

-le changement de présidence décidé ci-dessus
- la modification de la composition du capital, pour voir mentionné que la société CPCT HOLDING est titulaire des 500 actions numérotées de 1 à 500 inclus composant l'intégralité du capital.

L'ensemble des décisions composant la résolution, et celle-ci en conséquence sont adoptés à l'unanimité par les associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés décident que tous pouvoirs sont donnés au président de la société avec possibilité de délégation, aux fins de réaliser ce qui précède, et leurs suites et accomplir toutes formalités à quelque titre que ce soit devant tous tribunaux, administrations, entités publiques et privées.

L'ensemble des décisions composant la résolution, et celle-ci en conséquence sont adoptés à l'unanimité par les associés.

Diverses observations sont échangées puis personne cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 17 H 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et les associés.

Monsieur Jean-Claude AGUILA

Madame Estelle AGUILA

Madame Marine AGUILA

Société CPCT HOLDING
représentée par Monsieur Pierre LE GUERN

Monsieur Philippe RENARD